

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 3-6 juin 2013

# QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

Point 10 de l'ordre du jour

# PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013–2014

Pour information\*



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2013/10/Rev.1

28 mai 2013 ORIGINAL: ANGLAIS \* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

# NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil Mme E. Joergensen tél.: 066513-2603

d'administration, PGB\*:

Chef, PGBT\*\*: Mme M.-F. Perez tél.: 066513-2638

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2558).



<sup>\*</sup> Division du Secrétariat du Conseil d'administration

<sup>\*\*</sup> Sous-Division de la traduction et de la documentation

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour information.

2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014" (WFP/EB.A/2013/10/Rev.1) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

<sup>\*</sup> Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



\_

# RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014

EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-6 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</li> <li>Questions stratégiques actuelles et futures</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> <li>Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)</li> </ul>	<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Désignation du Rapporteur</li> <li>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> <li>Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (A)</li> <li>Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)</li> <li>Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017) (A)</li> <li>Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)</li> <li>Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)</li> <li>Point sur la politique en matière de nutrition (I)</li> </ul>	<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Désignation du Rapporteur</li> <li>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> <li>Politique du PAM en matière de situations de transition (A)</li> <li>Plan stratégique du PAM pour 2014-2017: système de gestion de la performance (A)</li> <li>Stratégie globale relative aux ressources humaines (E)</li> <li>Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)</li> <li>Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</li> </ul>
DESCOUDCES OFFICIONS FINANCIÈDES ET	Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes- femmes au PAM (I)	Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (A)	<ul> <li>Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)</li> <li>Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (A)</li> <li>Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (A)</li> <li>Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)</li> <li>Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (E)</li> <li>Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>Point sur les Règles de gestion financière (I)</li> </ul>	<ul> <li>Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (A)</li> <li>Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</li> </ul>
	Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2012) (I)	



EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-6 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)	
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	
<ul> <li>Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Tchad, et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Bangladesh, et réponse de la direction</li> <li>Rapport de synthèse des évaluations d'impact réalisées conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées, et réponse de la direction</li> </ul>	<ul> <li>Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008-2012) et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger (2007-2011) et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012) et réponse de la direction</li> <li>Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)</li> </ul>	<ul> <li>Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Guatemala et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Bangladesh et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Népal et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan et réponse de la direction</li> <li>Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction</li> </ul>	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Programmes de pays (A)  ➤ Nicaragua 200434	Programmes de pays (A)  Programme de pays Égypte 200238 (2013–2017)  Projet de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018	Projets de programmes de pays (E)  Cuba (à confirmer)	
Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	
a) Projets de développement	a) Projets de développement  Côte d'Ivoire 200465  Yémen 200432	a) Projets de développement  ➤ Bhoutan	
b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement	b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement	b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement  Burundi  Tchad  Kenya  Madagascar  République du Congo	
c) Interventions prolongées de secours et de redressement  ➤ Burkina Faso 200509  ➤ Zimbabwe 200453	c) Interventions prolongées de secours et de redressement  République populaire démocratique de Corée 200532  République démocratique du Congo 200540	c) Interventions prolongées de secours et de redressement  Afghanistan Burundi Amérique centrale Haïti Niger Etat de Palestine Soudan du Sud	
d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement  ➤ Niger 200051	d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<ul> <li>➢ République-Unie de Tanzanie</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>➢ Tchad</li> <li>➢ Éthiopie (secours)</li> </ul>	



EB.1/2013 (18-19 février)	EB.A/2013 (3-6 juin)	EB.2/2013 (4-8 novembre)
Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)	Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)	Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)
a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012		a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013
<ul> <li>Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012</li> </ul>		<ul> <li>Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013</li> </ul>
<ul> <li>Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012</li> </ul>		c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2013
<ul> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012</li> </ul>		
e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012		
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE
Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION
<ul> <li>Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	
	<ul> <li>Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 (I)</li> </ul>	
	<ul> <li>Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> </ul>	
	Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)     Rapport du PAM sur la sécurité (I)	
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION
SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ANNUELLE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES	QUESTIONS DIVERSES	QUESTIONS DIVERSES
<ul> <li>Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes, et du PAM (I)</li> </ul>	Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF d'ONU-Femmes et du PAM à Bangkok, en Thaïlande et au Myanmar (I)	
	Présentation orale sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)	



# RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014

EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)	
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION	
<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</li> <li>Questions stratégiques actuelles et futures</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> </ul>	<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Désignation du Rapporteur</li> <li>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> </ul>	<ul> <li>Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>Désignation du Rapporteur</li> <li>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> <li>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</li> </ul>	
Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2013 (A) Stratégie de mobilisation des ressources (E)	Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I) Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I) Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I) Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I) Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)	<ul> <li>Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)</li> <li>Mise à jour de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (E)</li> <li>Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</li> </ul>	
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES  Comptes annuels vérifiés de 2013 (A)  Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)  Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)  Rapport annuel du Comité d'audit (E)  Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)  Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction du PAM (E)  Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)  Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)  Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2013) (I)	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES  > Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A)  > Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)	
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)  Rapport succinct de l'évaluation de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)  Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction  Rapport de synthèse des évaluations de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)  > Rapport succinct de l'évaluation de la préparation et des interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain et réponse de la direction  > Rapport succinct de l'évaluation de la politique	
l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction	d'existence et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation des fonds communs par le PAM et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction  Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement, et réponse de la direction	relative aux transferts monétaires et aux bons et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction  Rapport succinct de l'évaluation finale de l'initiative pilote Achats au service du progrès (2008-2013) et réponse de la direction	



EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)	
	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)	Rapport succinct de l'évaluation conjointe     FAO/PAM du module mondial de la sécurité     alimentaire et réponse de la direction	
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Projets de programmes de pays (E)  ➤ Kenya  Programmes de pays (A)  ➤ Cuba (à confirmer)	Projets de programmes de pays (E)  > Guinée-Bissau  > Haïti  > Mali (à confirmer)  > République du Congo  > Sierra Leone  > Ouganda  Programmes de pays (A)  > Kenya (réfugiés)	Projets de programmes de pays (E)  Madagascar  Programmes de pays (A)  Guinée-Bissau  Haïti  Mali (à confirmer)  République du Congo  Sierra Leone  Ouganda	
Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)	
a) Projets de développement     b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement	a) Projets de développement     b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement	a) Projets de développement     b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement	
<ul> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>Soudan</li> </ul>	c) Interventions prolongées de secours et de redressement  > Kenya (réfugiés)	c) Interventions prolongées de secours et de redressement  Colombie  Éthiopie (secours)  Éthiopie (réfugiés)	
d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	
Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)	Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)	Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)	
<ul> <li>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013</li> </ul>		a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014	
<ul> <li>Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013</li> </ul>		b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014	
<ul> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013</li> </ul>		c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2014	
d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013  e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice			
exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013			
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	
➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)	<ul> <li>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)</li> </ul>	<ul> <li>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)</li> </ul>	



EB.1/2014 (10-14 février)	EB.A/2014 (3-6 juin)	EB.2/2014 (10-14 novembre)
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION
<ul> <li>Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<ul> <li>Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</li> <li>Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 (I)</li> <li>Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> <li>Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>Rapport du PAM sur la sécurité (I)</li> </ul>	
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES  > Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES  > Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES



#### PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2013-2014

(présenté par sujet et par session)

# QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 (A)

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Rapport annuel sur les résultats de 2012 (A)

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2012 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 (A)

Ce document, soumis au Conseil pour approbation, définit un cadre stratégique actualisé pour le PAM pour les cinq années à venir. Il tient compte des enseignements tirés et des contributions d'une large gamme de parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les membres du personnel du PAM en poste de par le monde. Il prend également en compte les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013, ainsi que les constatations issues d'une étude des tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire. Il est harmonisé avec les cycles de planification des autres organismes, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et il prend en compte la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome.

Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017) (A)

Comme suite à la parution du rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM de 2008 en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.2/2012/6-A), qui concluait que, si le PAM avait atteint les principaux buts énoncés dans la stratégie, l'environnement dans lequel il nouait des partenariats avait évolué, une version révisée de la stratégie est soumise pour approbation au Conseil. Cette stratégie établit une distinction plus claire entre partenariats avec le secteur privé et mobilisation de fonds, et contient une recommandation relative à la mobilisation de fonds auprès du grand public et un examen des dispositions financières visant à appuyer les efforts faits par le PAM pour que les donateurs du secteur privé s'engagent à ses côtés. La stratégie révisée respecte les principes énoncés dans le document intitulé "Une structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM" et est conforme au nouveau Plan stratégique.



➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)

Ce document, soumis pour information, fait le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida, soumis pour information, fait le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présente également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

*▶ Point sur la politique en matière de nutrition (I)* 

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012, tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat communique au Conseil, à sa session annuelle, un point sur la politique en matière de nutrition. Dans ce document soumis pour information, le Secrétariat fait le point sur les principaux thèmes retenus et précise l'action menée par le PAM aux niveaux mondial et national pour mettre en œuvre la politique qu'il a adoptée en 2012; il fait également le point sur le financement et les principales questions concernant les futures orientations.

Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseigne donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offre une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés. Ce document est soumis pour information.

#### EB.2/2013 (4-8 novembre)

➤ Politique du PAM en matière de situations de transition (A)

Ce document, qui remplacera celui qui s'intitule "De la crise au redressement", sera axé sur les nombreuses difficultés qui surgissent durant la période de transition entre une crise et le redressement à plus long terme. Cette politique prévoira une concertation avec les pays et l'ensemble du système des Nations Unies, consacrée au redressement et à la transition.

Plan stratégique du PAM pour 2014-2017: système de gestion de la performance (A)

Le Cadre de résultats stratégiques pour 2014-2017 constitue un instrument essentiel pour mettre en œuvre le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017, son rôle étant: i) de traduire les buts et objectifs de haut niveau exposés dans le Plan stratégique en résultats et objectifs concrets à partir desquels définir l'action à mener; ii) de guider la conception des projets du PAM durant la période 2014-2017; iii) d'orienter le suivi des effets directs et des produits au niveau des pays; et iv) de fournir un référentiel permettant de rendre compte des effets directs et des produits dans les rapports normalisés sur les projets et le Rapport annuel sur les résultats du PAM. Le Cadre de résultats stratégiques est aussi un élément central du cadre de gestion de la performance et d'obligation redditionnelle du PAM, et il garantit la cohérence des approches utilisées dans toutes les opérations du PAM pour assurer la conception et le suivi des projets et en rendre compte. Il sera de ce fait exposé dans un document qui: a) fera le point sur le cadre de gestion de la performance du PAM; et b) expliquera comment le cadre appuiera la mise en œuvre du nouveau plan stratégique. Ce document sera soumis au Conseil pour approbation.

➤ Stratégie globale relative aux ressources humaines (E)

À la suite de l'approbation du Plan stratégique du PAM, la stratégie globale relative aux ressources humaines indiquera les mesures à prendre pour s'assurer que l'approche suivie par le PAM en matière de gestion des ressources humaines et de profil des effectifs corresponde aux besoins, tels que prévus dans le nouveau Plan stratégique.

Point sur la politique en matière d'alimentation scolaire (I)

Conformément à ce que lui a demandé le Conseil, le PAM présentera un point sur sa politique en matière d'alimentation scolaire. Ce document: i) rapprochera la politique en tant que telle des mesures prises pour la mettre en œuvre, et comportera notamment une définition des indicateurs prévus pour assurer le suivi de l'exécution de la politique, du rôle joué par les partenaires et des mesures adoptées pour renforcer la capacité du PAM; et ii) fera le point de la situation concernant les thèmes clés, à savoir ce que l'alimentation scolaire issue de la production locale



signifie pour le PAM, le rapport entre alimentation scolaire et nutrition, l'amélioration de la compréhension de la transition opérée vers des programmes viables et le transfert des responsabilités, et le rôle de l'alimentation scolaire dans le cadre de la protection sociale.

Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

#### EB.1/2014 (10-14 février)

Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2013 (A)

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document.

> Stratégie de mobilisation des ressources (E)

À la suite du réalignement de la structure organisationnelle du PAM décrite dans le Plan de gestion pour 2013-2015, et compte tenu du rôle central que jouent les partenariats pour l'aider à s'acquitter de sa mission, le PAM va revoir sa stratégie de mobilisation des ressources de façon à exploiter les enseignements tirés de l'expérience et à harmoniser les diverses modalités, en gardant à l'esprit que des approches différenciées restent nécessaires. La révision sera effectuée dans des délais qui permettront d'aligner la stratégie sur le nouveau Plan stratégique dont le Conseil sera saisi en juin 2013. Les membres auront la possibilité d'examiner le document lors de consultations informelles avant qu'il ne soit présenté au Conseil pour examen début 2014.

#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Rapport annuel sur les résultats de 2013 (A)

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2013 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (I)

Ce document, soumis pour information, fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida (I)

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera



également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➢ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseignera donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offrira une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés.

▶ Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (I)

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012, lors de l'approbation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, le Secrétariat lui présentera un point sur la mise en œuvre de la politique concernant la protection. Une stratégie à cet égard a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2012; celle-ci esquissait un plan d'exécution pluriannuel destiné à améliorer les effets directs obtenus dans le domaine de la protection et à intégrer les concepts correspondants dans tous les aspects des activités du PAM, l'accent étant particulièrement mis sur: i) la formation et le renforcement des capacités; ii) l'appui aux opérations; et iii) la coopération interorganisations et bilatérale.

Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions, en suivant la structure du document d'orientation (politiques, connaissances et suivi; opérations; sensibilisation et communication; et collaboration administrative) et en ajoutant de nouveaux domaines de collaboration, de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### **EB.2/2014 (10-14 novembre)**

➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)

Compte tenu de l'évolution constante du contexte de l'action humanitaire, ce nouveau document de politique générale sur la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (WFP/EB/.2/2011/4-B). Il s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version de 2013 du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) du PAM.

➤ Mise à jour de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (E)

À sa première session ordinaire de 2013, le Conseil a demandé qu'une mise à jour de la politique en matière de problématique hommes-femmes lui soit présentée pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2014. La politique en vigueur, approuvée en 2009, n'est assortie d'aucun échéancier mais elle a été rendue opérationnelle par le Plan d'action du PAM pour 2009-2011 relatif à la problématique hommes-femmes; ce plan d'action a ensuite été prorogé de deux ans, jusqu'en 2013. Au second semestre de 2013, la politique fera l'objet d'une évaluation et le rapport correspondant sera soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2014. Compte tenu des résultats de l'évaluation, de la réponse de la direction connexe et des avis que formulera le Conseil d'administration, le Secrétariat présentera une version révisée de la politique, qui incorporera également les enseignements tirés de la première année d'application du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année pour information à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.



# RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (A)

La Directrice exécutive a présenté au Conseil, pour approbation, une recommandation concernant le candidat proposé pour le poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

➤ Comptes annuels vérifiés de 2012 (A)

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2012. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

> Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit (A)

Le Conseil est saisi, pour approbation, d'un document sur la désignation de deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2014.

Il est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion (A)

Aux termes de l'article 9.2 du Règlement financier du PAM, le projet de Plan de gestion doit être transmis aux membres du Conseil au moins 60 jours avant la session. Le Comité financier de la FAO et le CCQAB ont tous deux recommandé de réduire de 60 à 30 jours le délai à respecter pour la transmission du projet de Plan de gestion. Un document sur la question est soumis au Conseil pour approbation.

Rapport annuel du Comité d'audit (E)

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, qui est soumis pour examen, décrit les activités du Comité d'audit pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

> Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2012; il étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM (E)

Ce rapport présente les résultats de l'examen effectué par le Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants.

La collaboration et les partenariats entre le PAM et des ONG ainsi que des entités gouvernementales sont bénéfiques, et indispensables dans les pays où l'infrastructure est insuffisante et les moyens administratifs des pouvoirs publics faibles. En travaillant avec des partenaires coopérants, le PAM crée une synergie permettant d'instaurer de solides relations au niveau local en vue d'assurer la pérennité de ses interventions. Ce rapport d'audit



présente les résultats de l'examen par le Commissaire aux comptes de la mise en œuvre des directives relatives à la sélection des partenaires coopérants; le but est d'estimer si le risque de non-respect de ces directives s'agissant de sélectionner et de fidéliser les partenaires pourrait empêcher d'atteindre les objectifs des programmes. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM (E)

Ce rapport présente les résultats de l'audit de l'utilisation des transferts monétaires et des bons.

Depuis 2008, la part des transferts monétaires et des bons dans l'assistance alimentaire fournie par le PAM ne cesse de progresser. D'un montant de 5 millions de dollars en 2008, ces transferts devaient nettement augmenter en 2012 et au-delà. Le PAM a adopté une politique et un cadre de responsabilité pour les transferts monétaires et les bons et devait en 2012 lancer à titre expérimental des solutions informatiques normalisées pour qu'il soit possible de répondre aux besoins recensés avec plus de souplesse, de renforcer les marchés locaux, et de permettre aux bénéficiaires de prendre les décisions et de choisir eux-mêmes ce dont ils ont le plus besoin, le but étant de raccourcir les délais d'intervention. Ce rapport d'audit évalue l'adéquation et la mise en œuvre des contrôles internes applicables à ces transferts dans le but d'en maximiser les effets bénéfiques. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ Point sur les Règles de gestion financière (I)

En application de l'article 2.2 du Règlement financier, le Conseil est saisi, pour information, d'un point sur lesdites règles.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2012) (1)

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au Compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### EB.2/2013 (4-8 novembre)

➤ Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2014–2016, y compris le budget du PAM pour 2014.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2013 à 2014. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### EB.A/2014 (3-6 juin)

➤ Comptes annuels vérifiés de 2013 (A)

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2013. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2014, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire dans leurs fonctions les membres sortants; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document, contenant les recommandations formulées, sera soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO

Rapport annuel du Comité d'audit (E)

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvrira la période allant de janvier à décembre 2013; il étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive seront soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et réponse de la direction du PAM (E)

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

> Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2013) (1)

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### **EB.2/2014 (10-14 novembre)**

➤ Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2015-2017, y compris le budget du PAM pour 2015.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période allant de 2014 à 2015. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il sera soumis au Conseil pour information.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Tchad, et réponse de la direction

L'évaluation a examiné les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tiré des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comporte une évaluation des effets d'opérations passées. Elle a fait le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.



Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Bangladesh, et réponse de la direction

L'évaluation a examiné les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tire des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comporte une évaluation des effets d'opérations passées. Elle a fait le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

Rapport de synthèse des évaluations d'impact réalisées conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées, et réponse de la direction

Cette évaluation de synthèse a complété la série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans le cadre de situations prolongées en analysant les constatations et les conclusions issues des quatre évaluations réalisées au Bangladesh, en Éthiopie, au Rwanda et au Tchad, et en formulant des recommandations stratégiques visant à renforcer l'efficacité des politiques et de la programmation à l'échelle internationale dans le but de trouver des solutions durables au profit des réfugiés dans le cadre de situations prolongées.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008–2012) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger (2007–2011) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

> Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2008 à 2012 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis pour examen.

Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)

Ce document, qui est soumis pour information, est le quatrième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil entre 2008 et 2012.



#### EB.2/2013 (4-8 novembre)

Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Guatemala et réponse de la direction

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

- Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Bangladesh et réponse de la direction
  - Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.
- Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence au Népal et réponse de la direction
  - Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.
- Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan et réponse de la direction
  - Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.
- Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République du Congo et réponse de la direction
  - Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

#### EB.1/2014 (10-14 février)

Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et réponse de la direction

Cette évaluation, qui entre dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques du PAM, est jugée très prioritaire. Elle sera pertinente aussi bien en interne qu'à l'extérieur du PAM et offrira une occasion rare de passer en revue les suites données aux recommandations issues de l'évaluation de 2008 en ce qui concerne cette politique et la qualité et l'ampleur de sa mise en œuvre, afin de définir les orientations futures en prenant en compte les faits nouveaux au niveau international. Les résultats de l'évaluation contribueront au premier rapport sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système établi sous la conduite d'ONU-Femmes, dans lequel sont définies des normes communes de performance; on y trouvera également le bilan de la mise en œuvre du plan d'action du PAM relatif à la problématique hommes-femmes 2010-2011.

- > Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 4] et réponse de la direction
  - Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.
- Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence en [pays 5] et réponse de la direction

Cette évaluation examinera les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de l'adaptation des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tirera des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.



#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoirs sur l'adaptation des moyens d'existence et réponse de la direction

Ce rapport fera la synthèse des principales constatations et conclusions de la série de cinq évaluations de l'impact sur ce thème réalisées en recourant à des méthodes diverses en 2012 et 2013.

Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds communs et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, va analyser la contribution des flux financiers provenant de tous les fonds communs, notamment du Fonds central pour les interventions d'urgence, mais également du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et du Fonds humanitaire commun, à l'efficacité des préparatifs et des interventions du PAM, y compris les activités qu'il mène avec ses partenaires chargés de l'exécution et de la coordination.

> Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille régional en Amérique centrale et réponse de la direction

Cette évaluation, la première du genre, va analyser et évaluer le positionnement stratégique et la performance du portefeuille d'opérations à l'échelle de toute une région. Elle permettra de combler un vide en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille de petits pays et de pays où le nombre d'opérations est limité. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau régional et les bureaux de pays à déterminer les futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

> Rapport succinct de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement, et réponse de la direction

Comme il a été décidé d'utiliser à l'échelle de tout le système des Nations Unies le cadre élaboré par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cet examen se penchera sur l'indépendance, la crédibilité et l'utilité de la fonction d'évaluation au PAM et sur les progrès réalisés depuis le dernier examen collégial de 2007. À partir des constatations qui en seront issues, le PAM s'efforcera d'ajuster sa politique et ses fonctions d'évaluation pour qu'elles restent adaptées aux besoins de l'organisation et veillera à ce que la qualité des évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation, ses systèmes de gestion, ses pratiques de mobilisation de ressources et sa gouvernance soient conformes à l'évolution des meilleures pratiques internationales.

➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)

Ce document, soumis pour information, sera le cinquième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseignera sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations auront été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvrira les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

#### **EB.2/2014 (10-14 novembre)**

> Rapport succinct de l'évaluation de la préparation et des interventions du PAM face à l'insécurité alimentaire en milieu urbain et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, examinera le rôle et l'efficacité de la préparation et des interventions du PAM dans les situations d'urgence et d'insécurité alimentaire en milieu urbain. On trouve dans les zones urbaines bon nombre des dimensions nouvelles et complexes de la faim, qui sont souvent davantage liées aux prix des denrées et à l'accès à la nourriture qu'à sa disponibilité, et où les nouveaux outils et modalités qu'utilise le PAM à des fins de protection sociale et comme filets de sécurité sont particulièrement pertinents. Les constatations issues de cette évaluation contribueront à la formulation d'une nouvelle politique ou stratégie en la matière.



> Rapport succinct de l'évaluation de la politique relative aux transferts monétaires et aux bons et réponse de la direction

L'élargissement de la gamme de modalités d'assistance du PAM grâce aux transferts monétaires et aux bons est l'une des évolutions les plus marquantes du Plan stratégique qui s'applique à tous les contextes et à toutes les catégories d'opérations du PAM. Prévue dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques, cette évaluation examinera la qualité de la politique, les dispositifs d'appui à sa mise en œuvre, les processus internes, le financement, le choix de telle ou telle modalité, la maîtrise des coûts et les dispositifs de suivi ainsi que les résultats. Les études longitudinales réalisées à la demande de la Division des politiques, de la planification et des stratégies et conduites par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires vont accroître la base d'éléments d'appréciation disponibles.

> Rapport succinct de l'évaluation du porteseuille d'activités en Ouganda et réponse de la direction

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République démocratique du Congo et réponse de la direction

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

Rapport succinct de l'évaluation finale de l'initiative pilote Achats au service du progrès (2008-2013) et réponse de la direction

Il s'agit là de l'évaluation récapitulative de cet important programme pilote. Bien que l'initiative Achats au service du progrès soit un programme, cette évaluation est classée dans la catégorie des évaluations stratégiques en raison de son envergure opérationnelle, des méthodes novatrices utilisées pour tirer parti des opérations du PAM en cours en vue d'en accroître l'impact sur le développement, et de son incidence sur la stratégie future du PAM en ce qui concerne des questions transversales telles que les achats, le développement des capacités, les partenariats ou les systèmes de suivi et d'évaluation.

Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM du module mondial de la sécurité alimentaire et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est l'une des quatre évaluations stratégiques réalisées sur divers aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, menée en collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, examinera le surcroît d'avantages et d'efficacité résultant de ce module d'action groupée créé en 2011. Ce thème stratégique touche à l'architecture des interventions internationales et offre une bonne occasion de tirer des enseignements de l'expérience de deux des organismes ayant leur siège à Rome.

# **QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Programmes de pays (A)

Nicaragua 200434

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### <u>Interventions prolongées de secours et de redressement</u>

Le Conseil a été saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burkina Faso 200509
- Zimbabwe 200453



#### Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil a été saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

Niger 200051

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil aura pu être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il aura également pu être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Programmes de pays (A)

- Programme de pays Égypte 200238 (2013–2017)
- Projet de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018<sup>1</sup>

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Côte d'Ivoire 200465
- Yémen 200432

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée 200532
- République démocratique du Congo 200540

#### EB.2/2013 (4-8 novembre)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le projet de programme de pays suivant sera donc présenté au Conseil pour examen:

Cuba (à confirmer)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

Bhoutan

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À la demande des Gouvernements rwandais et égyptien, qui ne souhaitent pas qu'un programme de pays soit élaboré avant qu'ils n'aient parachevé leur plan national, les organismes regroupés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement ont décidé de proposer que ces programmes de pays ne soient présentés au Conseil qu'une seule fois, pour approbation. Le Bureau a approuvé cette proposition à sa réunion du 26 septembre 2012.



<sup>1</sup> 

#### Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi
- Tchad
- Kenya
- Madagascar
- > République du Congo

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- > Afghanistan
- Burundi
- Amérique centrale
- Haïti
- Niger
- État de Palestine
- Soudan du Sud
- République-Unie de Tanzanie

#### Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- ➤ Tchad
- Éthiopie (secours)

 $Rapports\ de\ la\ Directrice\ exécutive\ sur\ des\ questions\ opérationnelles\ (1^{er}\ janvier-30\ juin\ 2013)\ (I)$ 

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

#### EB.1/2014 (10-14 février)

Projets de programmes de pays (E)

Kenya

Programmes de pays (A)

Cuba (à confirmer)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

> Soudan



Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite d'"approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Guinée-Bissau
- Haïti
- Mali (à confirmer)
- République du Congo
- Sierra Leone
- Ouganda

Programmes de pays(A)

Kenya

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

Kenya (réfugiés)

#### EB.2/2014 (10-14 novembre)

Projets de programmes de pays (E)

Madagascar

Programmes de pays (A)

- Guinée-Bissau
- Haïti
- Mali (à confirmer)
- République du Congo
- > Sierra Leone
- Ouganda

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Colombie
- Éthiopie (secours)
- Éthiopie (réfugiés)



Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er janvier-30 juin 2014) (1)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

# **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 a été présentée pour information.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (I)
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013-2014 est présentée pour information.

#### **EB.2/2013 (4-8 novembre)**

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (A)
En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015.

#### EB.1/2014 (10-14 février)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014-2015 (I)

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présentée pour information.

#### EB.2/2014 (10-14 novembre)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (A)

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2015-2016.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2012;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.



Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront pour la deuxième fois la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 (1)

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, offre une vue d'ensemble des achats de produits alimentaires, des tendances en la matière, de la conjoncture du marché, des faits saillants en matière d'achats et de la répartition du personnel chargé des achats.

Papport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document rendant compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2012. Ce document indique le nombre de fonctionnaires internationaux répartis par sexe, par pays et par région géographique, leur répartition selon les difficultés des conditions de travail et le lieu d'affectation, les prévisions concernant les départs à la retraite, la moyenne d'âge du personnel et les statistiques se rapportant aux administrateurs auxiliaires.

Rapport du PAM sur la sécurité (I)

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce rapport, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

Le rapport contient aussi des renseignements qui étaient auparavant communiqués dans la note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité, ainsi que des données sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies au titre de la sécurité sur le terrain pour 2011-2012, et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Les informations d'ordre budgétaire jusque-là communiquées dans la note d'information le sont désormais dans le Plan de gestion, présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire.

#### EB.1/2014 (10-14 février)

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:

- les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2013;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.



#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 (1)

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

> Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2013. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

Rapport du PAM sur la sécurité (I)

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2013, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### EB.1/2013 (18-19 février)

Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du PAM a été présenté au Conseil pour information.

#### EB.A/2013 (3-6 juin)

Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à Bangkok, en Thaïlande et au Myanmar (I)

Un rapport sur la visite conjointe, des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM à Bangkok, en Thaïlande et au Myanmar sera fourni au Conseil pour information.

Présentation orale sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue à New York le 8 mai sera présenté oralement au Conseil pour information.



#### EB.1/2014 (10-14 février)

Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

#### EB.A/2014 (3-6 juin)

Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.



# PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES RÉUNIONS **IMPORTANTES, 2013-2014**

		2013		2014
JANVIER				
FÉVRIER	FIDA/CG	11-15	PAM	10-14
	PAM	18-19	FIDA/CG	17-21
			32 NERC	23-26
MARS	96 CQCJ	4-6	32 APRC	10-14
	148 CF	18-22	98 CQCJ	17-19
	113 CP	18-22	28 ARC	24-28
AVRIL	FIDA/CA	8-12	29 ERC	1-4
11 ( 1111	146 CL	22-26	FIDA/CA	7-11
			33 LARC	22-25
MAI	149 CF (PAM)	27-28	151 CF	26-30
1,111			115 CP	26-30
JUIN	PAM	3-6	PAM	3-6
0011	38 C	15-22	31 COFI	9-13
	147 CL	24	149 CL	16-20
JUILLET	36 CODEX	1-5 (Rome)	37 CODEX	14-18 (Genève)
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA	16-20	FIDA/CA	15-19
			24 COAG	29/9-3/10
OCTOBRE	97 CQCJ	2-4	70 CCP	6-8
OCTOBILE	40 CSA	16 (mercredi)	41 CSA	13-17
	JMA	21-25	JMA	16 (jeudi)
	150 CF	21-25	99 CQCJ	20-22
	114 CP			
NOVEMBRE	PAM	4-8	152 CF	3-7
110 12112	CIN/TC	13-15	116 CP	3-7
			PAM	10-14
			CIN	19-21
	148 CL	2-6	150 CL	1-5
DÉCEMBRE	FIDA/CA	9-13	FIDA/CA	15-19
	I IDA/CA	7-13	FIDA/CA	13-19

Pâques:	31 mars	Pâques:	20 avril
Ramadan:	9 juillet–7 août	Ramadan:	28 juin-27 juillet
Eid Al-Fitr:	8 août	Eid Al-Fitr:	28 juillet
Eid Al-Adha:	15 octobre	Eid Al-Adha:	4 octobre

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FIDA/CA	Comité d'audit du FIDA
CCP	Comité des produits	FIDA/CE	Comité de l'évaluation du FIDA
CF	Comité financier	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CIN/CT	Conférence internationale sur la nutrition/Comité technique	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CL	Conseil	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COAG	Comité de l'agriculture	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COFI	Comité des pêches	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
COFO	Comité des forêts		
CP	Comité du programme		



CQCJ

Comité des questions constitutionnelles et juridiques